BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1831

83 – VAR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE FRÉJUS

Ventes et cessions

380 972 844 RCS Fréjus.
E S E COMMUNICATION.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 7622.45 EUR.
Adresse : 32, Allée Sébastien Vauban, 1er Étage, 83600 Fréjus.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au BODACC relatif au projet commun de fusion nationale Société absorbante : STUDIO PLUNE NANTES Forme : SAS à associé unique Capital : 10.000 euros Siège social : 3 rue Alessandro Volta – 44470 Carquefou Numéro unique d'identification : 801 070 228 Lieu d'immatriculation: RCS NANTES Société absorbée : PYVER Forme : SAS à associé unique Capital : 30.000 euros Siège social : 3 rue Alessandro Volta – 44470 Carquefou Numéro unique d'identification : 421 902 768 Lieu d'immatriculation: RCS NANTES Société absorbée : E S E COMMUNICATION Forme : SAS à associé unique Capital : 7.622,45 euros Siège social : 32 allée Sébastien Vauban – 1er étage – 83600 Fréjus Numéro unique d'identification : 380 972 844 Lieu d'immatriculation: RCS FREJUS 1) Evaluation de l'actif et du passif des Sociétés Absorbées dont la transmission à la Société Absorbante est prévue : Pour la société PYVER : - actif : 1.095.082 euros - passif : 201.082 euros Pour la société E S E COMMUNICATION : - actif : 1.802.304 euros - passif : 379.304 euros 2) Le rapport d'échange des droits sociaux et la rémunération de l'apport : Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante est fixé à : - Pour PYVER : 1 action ordinaire de la société PYVER donnera droit à 13,9361 actions de la Société Absorbante (soit un total de 6.967 actions, dont 636 actions ordinaires et 6.331 actions de préférence) ; - Pour E S E COMMUNICATION : 1 action ordinaire de la société E S E COMMUNICATION donnera droit à 22,1824 actions ordinaires de la Société Absorbante (soit 11.091 actions ordinaires au total). Pour rémunérer les apports effectués par les Sociétés Absorbées, la Société Absorbante procédera à une augmentation de son capital social d'un montant nominal de 18.058 euros pour le porter de 10.000 euros à 28.058 euros (après division préalable par 100 de la valeur nominale des actions de la Société Absorbante), par création de : 6.331 ADP nouvelles d'une valeur nominale d'un euro chacune en rémunération des apports réalisés par la société PYVER, de 636 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale d'un euro chacune en rémunération des apports réalisés par la société PYVER, 11.091 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale d'un euro chacune en rémunération des apports réalisés par la société E S E COMMUNICATION. 3) Montant prévu de la prime de fusion : 2.298.783,40 euros. 4) Effet rétroactif de la fusion d'un point de vue comptable et fiscal : 1er octobre 2026. 5) Le projet de fusion a été établi en date du 30 octobre 2026 et a été déposé : - au Greffe du Tribunal de Commerce de Nantes au nom de la

société STUDIO PLUNE NANTES le 3 novembre 2026. - au Greffe du Tribunal de Commerce de Nantes au nom de la société PYVER le 3 novembre 2026. - au Greffe du Tribunal de Commerce de Fréjus au nom de la société E S E COMMUNICATION le 3 novembre 2026.

